Lederer

hors Section

1884

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

27, rue Saint-Guillaume, Paris

EXAMENS

Années 1882-1883. 1883-1884.-

Nom du Candidat : Lederer

Prénoms : Béla Benoît

Adresse : - 44, rue Jacob, à Paris

Lieu et date de naissance : né à Buda-Pesth (Hongrie), le 19 Novembre 1860.

Titres du Candidat :

Section : - Hors section.-

Résultat des examens : Admis

Archives de Sciences Po

ÉPREUVES ORALES

Matières de première année.

SESSION ORDINAIRE DE JUIN 1883	SESSION EXTRAORDINAIRE DE DÉCEMBRE 18....	NOTES	
Finances		4	
Géographie et ethnographie		4	75
Droit des Gens (Conférence)		4	
Statistique et affaires commerciales		4	50
N. B. M. Lederer a présenté un travail: "La question orientale (1830 – 1882)"			

Matières de seconde année.

SESSION ORDINAIRE DE JUIN 1884	SESSION EXTRAORDINAIRE DE DÉCEMBRE 18....	NOTES	
Finances		5	50
Histoire parlementaire et législative		5	
Histoire constitutionnelle (Cours)		3	
" " (Conférence)		5	
Tableau de l'Europe contemporaine		4	75
Affaires d'Orient depuis 1856.		4	50
Droit des Gens (Cours)		5	50
Langue : Allemand	*Langue :*	6	
	TOTAL. . . .	56	50

MOYENNE : 4.70 × 3 = 14.10

Archives de Sciences Po

ÉPREUVES ÉCRITES

Travaux du courant de l'année :

	NOTES.	
Travail pour M. de Laboulaye (Titre du travail) La question monétaire	5	50
Travail pour M. Charmes (Titre du travail) Les évènements du 10 août 1792	5	50
TOTAL. . . .		

MOYENNE. 5 50

Compositions de fin d'année :

	NOTES.	
Sujet de la première composition : *Donné par M.* de Laboulaye	5	25
Sujet de la seconde composition : *Donné par M.* Gaidoz	5	
TOTAL. . . .		

MOYENNE. 5,12

RÉCAPITULATION DES MOYENNES

	MOYENNES.
Travaux du courant de l'année	5,50
Compositions de fin d'année	5,12
Ensemble des épreuves des examens oraux (moyenne × 3).	14 10
TOTAL. . . .	24,72

Paris, le .... 188 .

Le Secrétaire de l'École,

Vu :

Le Directeur de l'École,

Archives de Sciences Po

CURRICULUM VITÆ

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Finances

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. de Laboulaye

M Lederer élève de 2e année.

NOTE : 5 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Laboulaye

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire parlementaire et législative

NOM DE L'EXAMINATEUR

MM. Ribot - Charmes

M Lederer élève de 2e année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire Constitutionnelle (Cours

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Boutmy

M Lederer élève de 2e année.

NOTE : 3

OBSERVATIONS

– Texte de la constitution des États Unis – 3

– Rôle législatif du Corps législatif dans la Const.n de l'an VIII 2

+ Les Leaders 4

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Boutmy

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire constitutionnelle (Conférences

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Vergniaud

M Lederer élève de 2e année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

A. Vergniaud

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Tableau de l'Europe contemporaine

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Leroy-Beaulieu

M Lederer 4 3/4. élève de 2ème année.

NOTE :

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Affaires d'orient depuis 1856

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Vandal

M Lederer élève de 2eme année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

A. Vandal

- **0** = Nul.
- **1** = Très mauvais.
- **2** = Mauvais.
- **3** = Médiocre.
- **4** = Assez bien.
- **5** = Bien.
- **6** = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit des Gens (Cours)

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Funck-Brentano

M Lederer élève de 2ème année.

NOTE : 5 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Th Funck Br

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Allemand

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Leser

M Lederer élève de 2e année.

NOTE : 6

OBSERVATIONS

Parle et lit très bien

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

G. Leser

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 16238.

Archives de Sciences Po

Lederer.

1ère Année.

Finances	4.
Géographie et Ethnographie	4 3/4.
Droit des gens (Conf).	4.
Statistique et affaires commerciales	4 1/2.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Finances

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr de Foville

M Lederer élève de 1e année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

A de Foville

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 21 Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie et Ethnographie

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Gaidoz

M Lederer élève de 1re année.

NOTE : 4 3/4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H Gaidoz

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit des gens (Conf.)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Funck-Brentano

M. Lederer élève de 1re année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Th. Funck B.

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 2 Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Statistique et affaires commerciales

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Levasseur

M Lederer élève de 1 année.

NOTE : 4 ½

OBSERVATIONS

Question : l'accroissement de la population des Etats-Unis

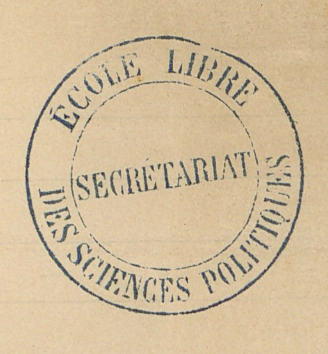
SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

E. Levasseur

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

Archives de Sciences Po


ÉCOLE LIBRE
SECRÉTARIAT
DES SCIENCES POLITIQUES

J. 1/4

1° Histoire des Monopoles de l'État, en France, sous leur double forme d'exploitation en Régie et de compagnies fermières,
2° Leur organisation actuelle (Tabacs, Poudres, Postes, Télégr., Allumettes)
3° Comparaison avec l'Étranger.

Le Monopole a différentes formes. Celui dont nous nous occuperons ici, est le monopole proprement dit, ou le monopole financier. Il porte sur le tabac, les postes et télégraphes, les allumettes et la poudre à feu. Examinons un à un ces différents objets des Monopole.

1. Tabac

Celui des monopoles qui donne le plus de revenus aux gouvernements, c'est le monopole du Tabac. L'usage du tabac est connu en Europe depuis le XVIe siècle (Nicot de Villemain l'apporta). Au début il a rencontré beaucoup de mauvaise volonté de la part des gouvernements, qui ne se doutaient pas des fécondes ressources, qu'on pourrait tirer de cette plante solanée (Nicotiana Tabacum L.) Les ordonnances barbares du tzar Ivan, et d'un chah de Perse sont connues. De même l'effort du pape Urbain VII et de ses successeurs, pour bannir la „fumigation". Mais au XVIIe siècle l'usage du tabac ~~en France~~ devenait de jour en jour plus répandu. La culture du tabac en France, originairement défendue, plus tard accordée à certaines gens et à certaines provinces, — fut affermée dans la seconde moitié du XVIIe siècle (1674) pour 600,000 frs par an. Ce produit s'éleva très rapidement. À la veille de la Révolution de 1789 il s'élevait à 30,000,000 frs. Mais notons que ce monopole ne fut jamais exercé que par des fermiers spéciaux, et non seulement les lieux de culture étaient déterminés d'avance (l'Alsace, la Flandre, la Franche Comté) mais aussi les lieux de fabrication. Survint la Révolution. Malgré l'opposition très ferme de Mirabeau elle fit succéder à l'ancien état de choses une liberté complète non seulement pour la culture et la fabrication, mais aussi pour la vente. Par là l'État fut privé de grands revenus. Aussi fut-on

Archives de Sciences Po

obligé de restreindre cette liberté en l'an VII, qui a établi une taxe spéciale sur la fabrication. Bientôt après le monopole de la vente et de la fabrication fut rétabli par un décret du 19 décembre 1810. Tout ce qui concernait l'exploitation de ce monopole regardait l'Administration des droits réunis. Sous le régime de cette administration les revenus s'augmentèrent rapidement, grâce aux sages mesures apportées par les lois complémentaires de 1816 et 1819. – Après la Révolution de Juillet un changement est survenu dans l'administration. Aussi l'Administration des droits réunis s'appelle depuis 1831: Régie des contributions indirectes. – C'est sous le second Empire, vers 1860, que la Direction générale des tabacs fut rétablie. Elle est devenue – avec le service des poudres – la Direction générale des manufactures de l'État – quelques années plus tard.
Les dépenses annuelles de cette Direction sont de 70.000.000 frs environ, et les recettes s'élèvent à la somme imposante de 370 millions.

Quant à l'Étranger, mentionnons brièvement que le monopole des tabacs est connu en Autriche Hongrie depuis 1670 (l'Empereur-Roi Léopold I) et qu'il y donne de grands et très importants revenus. – En Espagne, en Angleterre, en Roumanie on applique aussi ce monopole. Le parlement allemand l'a repoussé cependant à plusieurs reprises. En Italie le régime est curieux. L'État partage les bénéfices de ce monopole avec une Compagnie, qui est chargée de ~~la vente~~ l'achat du tabac, de la fabrication et du débit.

Postes et Télégraphes.

La poste est aussi ancienne que l'écriture, elle est même plus ancienne. Chaque grand État en avait besoin. Les Perses avaient un service postal aussi régulier que les romains. Nous savons qu'elle a toujours existé, plus ou moins régulièrement ~~au~~ Moyen Âge (Charlemagne, – l'Empire Byzantin). Mais ne parlons pas de cette poste primitive, pas même de celle de l'Université de Paris sous le règne de Louis le Hutin, ni des courriers royaux de Louis XI. Le temps nous manque. –
La poste, dans le sens moderne du mot, fut organisée

Archives de Sciences Po

en 1602 en France. Lilly prend la poste aux lettres à son compte personnel, payant au Trésor Royal 32,000 écus par an. Depuis 1627 les départs sont réguliers, et tout le monde peut s'en servir, moyennant une certaine taxe. C'est à Lazare Patin que l'exploitation de cette industrie fut confiée, pour 1200,000 fr annuellement. Une vingtaine de fermes suivirent celle de Patin jusqu'en 1786. à cette époque la poste avait déjà une grande importance. Elle rapportait à l'État un bénéfice net de 12,000,000 par an.

La Révolution fit cesser le régime des fermes, mais le monopole fut maintenu. Une loi de l'an VI ou VIII érigea la poste en régie intéressée, sous la surveillance d'un commissaire de la République. Napoléon I érigea par la loi du 28 ventôse an XII la poste en <u>Direction générale</u>, dépendant du ministère des finances. Depuis 1879 le service du télégraphe y fut joint, et cette Direction devint un Ministère indépendant.

L'étude des tarifs est bien intéressante. On voit par combien de vicissitudes la taxe unique se faisait forcément jour. Au XVII[e] siècle on divisait en 4 zones; plus tard en 8 et 12. On percevait des taxes différentes selon que le lieu d'habitation du destinataire se trouvait dans la même zone ou dans une autre, que le lieu du départ. – Sous la Révolution les distances furent mesurées à vol d'oiseau, et on ne paya plus selon le nombre des feuillets, mais selon le poids de la lettre. Mais les zones subsistèrent. On les multiplia même. Cet ancien régime de la Poste fut interrompu par la révolution que l'anglais Rowland Hill a introduit vers 1840 dans son pays à propos de l'administration des postes. Depuis ce n'est plus le destinataire qui payait la taxe, mais l'expéditeur, et il payait la taxe unique d'un penny pour l'unité du poids (15 grammes) Bien que ce nouveau système fit perdre à l'Angleterre de grandes sommes pendant 13 ans, elle a maintenu ce système, s'apercevant que le nombre des lettres s'augmentait dans une proportion inconnue jusqu'alors.

La France adhéra au système anglais en 1848. On payait 20 ct

Archives de Sciences Po

pour une lettre qui avait 7½ grammes. Après plusieurs variations on est arrivé en 1878 à la taxe de 15 ct par 15 gramm en France, et 25 ct pour l'Etranger.

C'est en 1874 qu'une convention internationale - dite l'Union Postale - fut signée entre la plus grande partie des Etats civilisés, pour faciliter le trafic international. On est convenu que chaque Etat gardera les taxes qu'il percevra, - ce qui est juste considérant qu'en règle chaque lettre attend une réponse (sauf les circulaires, les échantillons etc.) - et qu'il recevra pour le transit 2 frs par Kilogramm, si le transport se fait par terre, et de 10 à 15 frs par Kilogramm s'il se fait par bateau.

Quant au service des télégraphes, mentionnons d'abord qu'il y a trois catégories. Il y a les télégraphes d'Etat, les télégraphes de service, et les télégraphes privés. Depuis 1850 le télégraphe est public. C'est en 1858 qu'on a unifié la taxe. Sans entrer dans les détails, rappelons qu'on l'a rendue moins chère en 1868, mais on a relevé les tarifs après la guerre 1870-71. Depuis 1878 la taxe est de 5 ct par mot, et le minimum est de 50 ct.

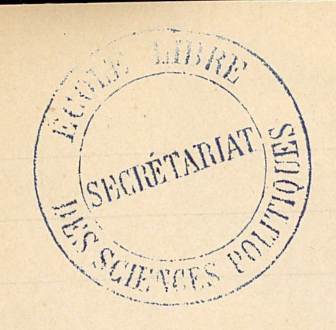
Le revenu de l'Etat, provenant du monopole du service télégraphique, est assez considérable. Il était de 3 millions en 1882.

Une convention internationale fut signée en 1875 à Londres entre plusieurs Etats. Un bureau central existe à Vienne (pour la poste il y en a un à Berne). Il prépare les congrès, et rédige un annuaire etc. Actuellement (depuis 1878) on songe à faire une nouvelle convention pour protéger les câbles sous-marins, qui deviennent de jour en jour plus importants.

Quant à la comparaison avec l'Etranger, il nous reste d'autant moins à dire, que grâce aux conventions internationales, le régime est à peu près le même partout (excepté les Etats-Unis et le Cap). Le privilège de la famille Thurn und Taxis, qui organisait le service postal de presque toute l'Europe) - appartient déjà à l'histoire.

Poudre à feu.

Le monopole des poudres est surtout un impôt de préservation. Car en effet, ce sont des considérations tirées


ÉCOLE LIBRE SECRÉTARIAT DES SCIENCES POLITIQUES

de l'intérêt de la défense et du maintien de l'ordre public, qu'on a fait réserver le monopole de la fabrication et de la vente de la poudre à l'Etat. Ce monopole existe en France depuis le règne de Louis XVI. Aujourd'hui la délivrance des autorisations de fabriquer de la poudre appartient au ministère de la guerre, qui charge des anciens élèves de l'Ecole polytechnique (les Ingénieurs des poudres et salpêtres) de la surveillance de la fabrication. — Quant aux autres matières explosives (dynamite etc), leur fabrication et leur vente ne se fait pas par l'Etat ; l'intervention de celui-ci se borne à la surveillance de la fabrication, du transport et de la vente.

En 1882 le produit de la vente des poudres à feu s'est élevé à 14.000.000 environ. À savoir 5.000.000 pour la poudre à chasse, 8000.000 pour les mines, et le reste par le commerce extérieur et la guerre.

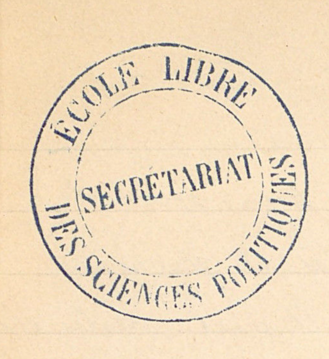
Allumettes

Ce monopole n'existe que depuis la dernière guerre (Loi du 15 Mars 1873). L'expropriation des fabriques d'allumettes coûtat tant, que le revenu net de ce monopole n'égale pas toujours les intérêts de la somme du rachat. Aussi songe-t-on aujourd'hui à abolir ce monopole, — qui est d'ailleurs inconnu à l'étranger. —

Paris, le 17 Juin 1884.

Béla Lederer

Archives de Sciences Po



Note 5 (cinq) 23 Juin 1884 H. Gaidoz

Décrire sommairement les éléments non-germaniques de l'Empire d'Allemagne, en indiquant approximativement le terrain qu'ils occupent et leur importance numérique. Etablir quelle est l'importance de chacun de ces groupes au point de vue de la politique intérieure et de la politique étrangère de l'Empire d'Allemagne.

Chaque époque invente, et chaque siècle exagère. L'invention de nos jours c'est la théorie des nationalités. Elle a fait des prodiges. Ce n'est pas Cavour, ni Bismarck qui ont fait l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, c'est cette théorie. C'est elle qui sert aujourd'hui aux Etats ambitieux, et non plus l'ancien prétexte du système de l'équilibre européen, ni les revendications d'héritage. De nos jours on ne s'occupe plus des généalogies, des questions de succession. On ne fouille plus les chartes poudreuses, contenant des testaments ou des arrangements des familles dynastiques, on étudie la grammaire comparative et les tableaux statistiques. Peschel remplace Moréri. Les publicistes modernes, pour seconder les vues ambitieuses de leur nation, ne se font plus la guerre avec les armes de la jurisprudence casuistique, et regardent à peine les tables généalogiques – ils font leur guerre de linguistique. Car c'est la langue, qui est le meilleur criterium de la nationalité, et non le sang, ni la forme du crâne. C'est sur la communauté de la langue que les revendications internationales reposent. C'est par la langue commune que les traditions historiques se continuent et se répandent, c'est par elle que se fait l'éducation politique des peuples, c'est par elle que le sentiment d'unité se développe.

La savante Allemagne a bien compris l'importance et la force de la langue, et embrassa avec beaucoup de vigueur la théorie des nationalités. Chaque peuple parlant un dialecte allemand doit s'unir pour ne former

Archives de Sciences Po

qu'un seul État. Ce principe a déjà bien servi le mouvement unitaire de l'Allemagne, et il servira encore de prétexte pour ses conquêtes. Et quel vaste champ d'extension politique que les provinces allemandes de l'Autriche, les cantons allemands de la Suisse, la partie flamande de la Belgique, et la „Province amicale" car la Hollande lui doit appartenir aussi, le néerlandais étant une langue d'origine allemande.

Retournons cette arme contre elle. S'il est vrai qu'il y a des allemands hors des frontières géographiques de l'Empire allemand, il est incontestable qu'il y a des étrangers dans l'Empire même. Et examinons ce que l'Allemagne fait pour se protéger contre ce retour contre elle des attaques.

Voilà le sujet de notre étude.

On trouve dans le corps de l'Empire d'Allemagne — parmi ses 43,802,000 habitants, et en dehors de l'élément allemand — des polonais, des Wendes, des tchèques, des lithuaniens, des danois et des français.

Polonais.

Les plus nombreux parmi eux sont les Polonais. Ils sont au nombre de 2.500.000 environ, et se trouvent à l'Est de l'Empire dans les provinces de Prusse (Ost + West-Preußen), de Poméranie (Pommern), de Posnanie (Posen) et de Silésie (Schlesien). On ne peut pas bien évaluer leur nombre dans chacune de ces provinces, car l'Allemagne — on trouvera facilement le motif — ne fait plus de recensement selon les nationalités depuis 1861. D'après le dernier recensement (1861) il y avait cependant dans la province de Prusse, dont la capitale est Königsberg, 700000 polonais environ; le reste était

(lithuaniens)

composé d'allemands et de lithuaniens. Les derniers se trouvent autour de Königsberg et de Gumbinnen (sur la rive gauche de la Pissa) — et sont au nombre de 140.000 env. — Les allemands cependant restent en grande majorité. Ils sont au nombre de 1.990.000.

En Poméranie, où les suédois déjà ont chassé les polonais, bien avant la venue des prussiens (modernes), il ne reste de

Archives de Sciences Po

polonais qu'un petit nombre, 3000, tandis qu'il y a 1.460.000 allemands.

Le rapport est bien plus favorable aux polonais dans la province de Posnanie. Ils y sont en majorité. Sur 800000 polonais, il n'y avait que 666.000 allemands. Ces allemands habitent surtout les villes, comme Posen, Gnesen, Bromberg — en leur qualité d'industriels — tandis que les polonais, qui possèdent et cultivent la terre, habitent surtout la campagne.

C'est dans cette province de Posen, où les luttes entre les deux nationalités — allemands et polonais — ne cessent jamais, d'autant moins que les luttes religieuses se joignent aux rivalités de nationalité, les polonais étant tous catholiques romains — (sauf quelques Mazurs, qui sont protestants et par suite de cette circonstance s'approchent de plus en plus des allemands).

Quant à la Silésie, il faut distinguer. Dans la Haute-Silésie — dans les anciens duchés d'Oppeln et de Ratibor, dans l'arr. de Neisse — les polonais sont en majorité. Ils sont environ 650-700,000, tandis qu'il n'y a que 400,000 allemands (tous catholiques aussi — car la Silésie appartenait avant 1742 à l'Autriche, et celle-ci recatholisait la Silésie au XVIIe siècle sous l'Empereur Léopold I — et puis les colons, que Frédéric II y a établis provenaient de l'Allemagne du Sud).—

Dans la Basse-Silésie, pays bien plus fertile que la partie montagneuse, dont nous venons de parler, — là où se trouvent la grande ville commerçante de Breslau, les villes industrielles de Görlitz, Liegnitz etc, il n'y a que 50,000 polonais (Allemands 1.200.000).

Nous avons donc rencontré 700 000 polonais en Prusse
3 000 en Poméranie
800 000 en Posnanie
700 000 en Silésie, —

soit un total de 2.203.000.

Tchèques

En Silésie, surtout dans la Haute Silésie, il y a en outre environ 60000 tchèques et slovaques, provenants de la Bohême, de la Moravie et du Nord de la Hongrie. Ils travaillent dans

Archives de Sciences Po

les mines houillères, ou s'occupent de filature. Population très pauvre.

Sorabes – Wendes

Près de la Silésie, dans les deux Lusaces (Nieder und Ober Lausitz) il y a un groupe slave, de la famille (presque disparue) d sorabe, dite aussi wende. Ils sont au nombre de 150.000, et sont parfaitement isolés des autres peuples slaves. Leur nombre a diminué rapidement, et bientôt un Cooper pourra raconter l'histoire du dernier de cette race.

Danois

Dans le nord, dans la province de ~~Holstein~~ Schleswig, qui fut conquise avec le ~~Schles~~ Holstein par la Prusse, il y a 20 ans, 4/5 de la population était danoise. Leur nombre effectif est d'environ 150.000. La population devait être consultée par plébiscite, mais – après Sadowa – par le traité de Prague, l'Autriche s'engageait de n'exiger jamais l'exécution de cet article.

Français

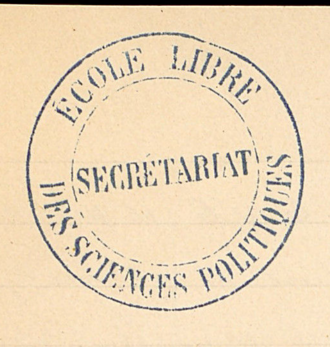
En rappelant qu'il y a – hors les alsaciens et lorrains parlant les deux langues – 300000 français dans le „Reichsland," – je crois avoir énuméré tous les éléments non-germaniques de l'Empire d'Allemagne.

En somme nous avons énuméré environ 4 millions habitants d'origine non allemande. Cela fait 10 p. 100 env. du nombre total des habitants.

La politique intérieure et étrangère de l'Empire d'Allemagne.

La conduite de l'Allemagne envers ces groupes est simple. Elle tache de les assimiler. Les institutions s'y prêtent à merveille. L'école et le service militaire sont obligatoires dans l'Empire. On germanise à l'école avec brutalité. La Prusse occidentale avait reçu en 1815 le privilège d'avoir des collèges polonais. Le gouvernement libéral de 1848 lui affirma ces droits. Depuis que l'unité de l'Allemagne est faite, depuis 1871 – on lui a enlevé ce droit. On doit enseigner en allemand. On envoie dans ces écoles des „commissaires royaux" – ennemis acharnés des polonais, pour présider aux examens. Ils exigent des élèves qu'ils sachent au fond l'histoire, la littérature et le droit public allemand. On veut que les

Archives de Sciences Po



maîtres d'école aient fait leurs études en allemand.

Le droit privé et la procédure civile se prêtent aussi à cette œuvre „patriotique" de germanisation. On exproprie les polonais à l'Est, les danois au Nord, et on expropriera les français dans l'Ouest. On y transplantera des allemands.

Quant au service militaire, qui est obligatoire également, on n'y connaît pas le système régional. Les compatriotes ne restent pas dans le même corps d'armée. On mêle les étrangers parmi les allemands, et on force les recrues à apprendre l'allemand.

(On dira que ce procédé est immoral, et indigne des idées libérales et de la civilisation éclairée du XIXe siècle. – Erreur! s'écrie l'allemand). Y-a-t-il rien de plus moral que d'imposer – s'il le faut, même avec brutalité – une culture supérieure à ces races barbares, comme les danois et les polonais, à ces demi-sauvages? – N'est-il pas dans l'intérêt de l'humanité entière, et même dans l'intérêt de ces peuples, – qui se plaignent peutêtre (comme les enfants qu'on châtie) de ces procédés, parce qu'ils n'en comprennent rien? – Ils nous en sauront gré – dès qu'ils seront – allemands. Tel est l'excuse invoquée par les maîtres.)

C'est par ces moyens que l'Allemagne veut devenir grande et puissante, et refaire l'Empire d'Occident. Nous n'avons pas grande confiance dans le succès des procédés, qui font tort à la morale, mais craignons le sentiment puissant qui les a fait inventer; cette conviction, que l'Allemagne a une grande destinée, qu'il faut qu'elle réorganise le monde; qu'elle s'attache pour cela par des liens de vassalage (union douanière, alliance défensive etc) la Hollande et le royaume de Danemark, qu'elle regagne en suite les territoires qui faisaient une fois partie de l'ancien St Empire Romain (les provinces d'Autriche, le Tyrol, la Styrie etc d'une côté, la Bohême de l'autre, – la Suisse aussi), qu'elle porte sa grande culture sur le cours du

Archives de Sciences Po

Danube, - qu'elle brise les hongrois et le reste, et pousse vers l'Orient. Telle est la tache grandiose et sublime, telle est la "mission historique" de l'Allemagne. Et c'est de la façon, que nous venons d'indiquer, qu'elle espère régénérer le monde.

Paris le 16 juin 1884.

Béla Lederer

Archives de Sciences Po

La question orientale.

1830 – 1882.

Paris, le 30 janvier 1882.

Béla Lederer.

Archives de Sciences Po

La question orientale.

La question orientale ne date pas de nos jours ; elle s'est posée au moment où l'apparition des Turcs menaçait la civilisation européenne. Mais avec sa naissance sa solution aussi a commencé ; elle continue de se développer sous nos yeux, et il est probable que nous sommes appelés à en voir le complément.

Cette question tant discutée n'était pas toujours la même et avait toujours deux faces. L'une, c'est la tendance des populations chrétiennes de la péninsule du Balcan de briser le joug ottoman. Mais, on l'a bien dit, si la question ne se reduisait qu'à ce seul point-là, elle serait relativement simple. „Les populations chrétiennes se soulèveraient, chasseraient les Turcs, et tout serait fait. Un „malade" est facile à tuer, et il serait déjà mort, si l'on pouvait s'entendre sur le partage de la succeſſion."—

La tâche du christianisme était toujours d'empêcher l'avancement des Turcs, et le zèle séculaire de la papauté y est incontestable. La puissance papale n'est pas mondaine, et ce n'est pas Rome qui a fait les premiers sacrifices en défendant les intérets européens ; c'était par excellence la Hongrie. Mais depuis le jour fatal de la bataille de Mohács en 1526, la Hongrie se voit dans la nécessité de s'attacher à la maison des Habsbourgs, à l'époque indiquée, savoir au commencement du XVI[e] siècle la plus puissante dynastie du monde. C'était à l'Autriche de lutter contre cette force formidable.—

Archives de Sciences Po

Les Turcs subjugaient des peuples chrétiens et ont fondé un empire par la force en s'imaginant qu'ils pourraient la conserver par le même moyen. On le sait, la force est un mauvais lien, et la science démontre, que chaque force produit une réaction. Or, avec le temps on voit tous ses voisins lutter acharnément contre elle; d'une part les populations chrétiennes de la péninsule du Haemus, la Hongrie, l'Autriche, la Venise, et d'autrepart la Pologne, la Russie et de plus loin les Perses. Souvent le grand empire ottoman ébranle.

Mais on faisait toujours l'expérience que le sultan possédait des moyens de rester le maitre. – Le respect d'une dynastie, avec la quelle dans ces pays aucune autre ne pouvait rivaliser: le ralliement des puissances spirituelle et laïque dans la même main, qui ne tolérait aucune opposition: l'enchaînement rigoureux des institutions militaires d'une frontière de l'empire à l'autre: l'unité des fonctions juridiques et ecclésiastiques, si adaptée au sens oriental où la religion se confond avec le droit: l'établissement enfin d'une influence devenue presque héréditaire de quelques grandes familles d'Ulema: – tout cela avait pour résultat, que par ~~et~~ les liens qui attachaient un pachalik à l'autre et tous au centre, l'empire pouvait résister à chaque déchirement.

Le raïa subjugué lui seul ne pouvait pas essayer de briser le joug ottoman, car il était trop faible, divisé, et trop soigneusement observé et gardé par son ennemi, qui en même temps était son maître.

Archives de Sciences Po

Mais comment, si les puissances chrétiennes, en développant en rivalité leurs puissances et s'élevant peu à peu à une superiorité incontestable sur l'état des osmanlis, se décidaient d'étendre leurs mains aux chrétiens assujettis au Coran ?

C'était par cette cause que l'élevation de l'empire russe effrayait autant les Ottomans. „La seule existence d'une puissance de culte grec-orientale dont la lueur montante faisait pâlir le Croissant, rendait douteuse l'obéissance du raïa."

Or, c'est manifeste, que la question orientale est pour la Russie une question politique et religieuse à la fois, et par là devenue nationale. Les deux souverains de l'Europe, qui seuls dans le sens le plus proprement dit sont chefs de leurs peuples (chef politique et ecclésiastique), luttent l'un contre l'autre. C'est un intérêt de premier ordre pour la Russie de s'étendre vers la mer, d'obtenir l'empire sur la mer noire. La Turquie ne pouvant céder, donc la seule politique possible de la part de la Russie c'est la conquête, et si ses forces sont épuisées les intrigues, pour soutenir son influence. – Le but principal était d'aller à Constantinople. Voilà la grande ambition de Cathérine. – Quant à l'émancipation des raïas, cela n'a été qu'un prétexte bien trouvé par et pour cette politique, et a agi merveilleusement sur l'Europe, autant que sur le peuple et le fanatisme russes. Du point de vue juridique, le raisonnement de la diplomatie russe, s'appuyant sur la question religieuse, était bien faible, pourtant elle fondait sur lui son droit de protection de ces

Archives de Sciences Po

peuples chrétiens ; en outre elle était dans la condition favorable d'être aussi incivilisée que la Turquie, et connaître par là le mieux les faiblesses de la Porte. Or, elle ne manqua jamais de protéger et gouverner la Turquie, et en la protégeant, la pousser dans les fautes, qu'elle avait commises.

Dès le siècle passé la Russie dirige les attaques les plus fortes contre l'empire ottoman, et ne cache pas son but, de mettre fin à sa domination.

Aussitôt qu'il a été manifeste, que ce projet de la Russie pourrait se réaliser, la crainte se réveilla en Europe, de ce qu'une telle extension de la puissance russe troublerait l'équilibre général, et l'ancienne jalousie, qui est toujours prête à combattre ceux qui profitent des circonstances, s'éleva en faveur des Ottomans. –

Ce qui concerne l'Autriche, son intérêt évident est de maintenir la Turquie intégralement. Elle ne peut pas vouloir ni la Russie, ni de vassaux russes sur ses frontières, et par conséquent elle s'oppose à tout partage de l'empire turque. Ce n'est qu'à la fin du dernier siècle (1788) que Joseph II veut „venger l'humanité de ces barbares", qu'il croit qu'il vaut mieux partager avec la Russie, que de lui céder tout. Alors ce désir d'agrandissement a été grand. De nos jours on accepta de nouveau cette politique. Effacé en Allemagne, repoussé en Italie, où il désirait tant de dominer, ce besoin d'extension politique devait se tourner sur un autre côté:

Archives de Sciences Po

l'Autriche s'étend vers l'Orient. —
La Prusse suivait plusieurs politiques dans la question d'Orient, mais toutes ces politiques ne derivèrent que d'un intérêt indirect par cause de sa situation géographique : elle n'est pas voisine de l'empire ottoman. Mais cet intérêt est croissant, et devenait une question vitale avec le développement de la Prusse elle-même. Depuis Sadowa elle est incontestablement la plus grande puissance d'Allemagne, et observe les intérêts de la dernière dans sa politique. C'est aussi à elle que le maintien de la Turquie garantisse un obstacle contre la Russie. —
L'Angleterre a un intérêt majeur dans la question orientale. Pour soutenir la source de sa puissance : son commerce, il lui faut dominer la route des Indes. C'est par cette cause qu'elle luttait jusqu'à ce qu'elle parvînt à la possession de ses stations militaires, le Gibraltar, le Malte, et qu'elle s'empara il y a quelques ans du canal de Suez. La domination russe étant contre ses intérêts, elle protège la Turquie. —

Jusqu'au commencement de notre siècle, c'était le principe de la France, d'être en meilleurs relations avec la Turquie. Puisque le gouvernement turc était l'ennemi des Habsbourgs, leurs voulant arracher des provinces, il était l'allié naturel des intérêts français. „Les rois les plus chrétiens" de la France, depuis François I, ne dédaignèrent pas être les meilleurs amis des sultans. En outre le principal commerce de la France devait beaucoup aux relations favorables avec la Porte.

Archives de Sciences Po

Mais les circonstances ont singulièrement passées et changées. La France avait d'autres politiques à suivre, elle s'alliait souvent avec les pays ennemis à la Turquie, et favorisait même la Russie. Une autre raison, qu'elle devait maintenir la paix avec l'Angleterre, qui ne pouvait souffrir que la France dominât en Egypte, et ne désirait qu'une entente commune pour la protéger.

[Note. Pour l'Egypte, pour ce pays d'une immense et merveilleuse richesse, la question se pose autrement; ici il n'y a pas de chrétiens à protéger, et les intérêts des principaux peuples européens se montrent dans leur vraie nudité envers ce pays, tellement développé par les efforts reformateurs de Mohamed Ali, d'y fonder une nouvelle puissance indépendante.]

Enfin les relations de la France et de l'empire ottoman changent de face du moment que la France devient aussi une puissance ottomane, qu'elle possède aussi des pays mahométans. Le gouvernement turc se défend comme il peut, aidé par le fanatisme musulman. Habitué à dominer partout, les Ottomans ne veulent pas être assujettis aux giaurs. —

—

Voilà les intérêts principaux des états européens dans la question d'Orient. Pour résumer, nous apercevons deux circonstances; d'abord que ce sont surtout les convoitises des voisins qui compliquent la

Archives de Sciences Po

question, et ensuite que ce n'est que contre la Russie, que les autres grandes puissances de l'Europe, c'est-à-dire l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la France et l'Angleterre protègent la Turquie. –

Pour finir il nous soit permis de répéter, ce que jadis on a souvent remarqué. – Le génie de l'occident qui était et est encore toujours le ressort de toutes les grandes idées, est trop puissant et s'avance avec trop de force sur les différentes routes libres et secrètes, pour qu'il ne laisse s'arracher de nouveau la conquête, qu'il y commençait à faire. –
Ce grand progrès de l'occident sur l'orient reparaît partout sur l'avant-scène de l'histoire. L'adversaire le plus obstiné de cet esprit occidental est toujours l'islam, toujours comme depuis douze siècles, même dans les pays où il s'emparait des populations entières. Du Maroc jusqu'au Bocchara il est saisi de surexcitation et des inimitiés: et ce contrast est le plus vif et le plus développé dans l'intérieur des domanis turcs. –

Il ne peut être dans l'intention des nouveaux siècles d'anéantir l'islam, soit par conversion soit par force: mais le renvoyer dans ses barrières, de ne laisser supprimer la civilisation pour l'unique cause qu'elle est chrétienne, c'est un effort bien justifié et légitime, c'est même une nécessité. –

———

Archives de Sciences Po

Archives de Sciences Po